

Bulletin municipal de la commune d'Arthès – 1^{er} semestre 2016



Périmètre sécurisé et aménagements de l'entrée rue du Fresquet pour l'école maternelle.





Festivités de la Saint Pierre

Vendredi 1^{er} juillet 2016

21h Pétanque en doublette

21h Cirque Théâtre acrobatique

« Droit dans le mur » 5€ adultes, enfants gratuit



Samedi 2 juillet 2016
Arthésienne



À partir de 9 heures à la salle polyvalente

21 h Repas ouvert à tous

Renseignements au 05 63 45 02 90 ou au 06 82 73 15 57

Dimanche 3 juillet 2016

9 h Vide grenier Inscriptions Mairie 05 63 55 10 11

Restauration possible sur place

12 h Vin d'honneur offert par la Mairie

14 h Course Vélos adultes

15 h 30 Courses Vélos Enfants - 12 ans (gratuit)



Lundi 4 juillet 2016

12 h Repas tripoux 10 €

sur inscription au 05 63 45 02 90 avant le 2 juillet

14 h 30 Pétanque en doublette (4 parties)



L'élaboration des budgets est un moment très important et vital pour les collectivités. Cette période budgétaire permet de prévoir, d'étudier et de conclure les projets pour l'année en cours. Mais cet exercice devient de plus en plus contraignant avec les baisses des dotations de l'état et la raréfaction des aides qui freinent les investissements nécessaires à l'évolution de nos communes.



Malgré cette situation, nous allons encore cette année pouvoir mener à bien quelques actions et projets pour améliorer nos infrastructures.

Des clôtures neuves ont été érigées aux deux écoles et les menuiseries du groupe scolaire seront changées cet été.

Les tableaux numériques ont été installés dans toutes les classes du groupe scolaire et une réflexion est menée pour l'équipement des classes de l'école maternelle.

Pour la rentrée scolaire prochaine, une classe supplémentaire sera installée et aménagée au groupe scolaire.

Du matériel spécifique sera acheté pour le restaurant scolaire et pour la salle de loisirs.

La première tranche pour l'accessibilité des bâtiments communaux débutera cette année.

Divers travaux aux terrains de sport, au cimetière et sur le réseau d'eau potable seront également engagés.

Dès cette année, nous avons engagé une réflexion pour l'aménagement de la RD 97 (route de Carmaux). Cet accès est dangereux et de grand passage (plus de 9 000 véhicules par jour) et un radar pédagogique, installé à notre demande, a enregistré des vitesses qui dépassent l'entendement.

Notre réflexion portera sur un réaménagement sécuritaire mais aussi sur les réseaux secs et humides.

Sur ces 950 mètres linéaires, la cohabitation entre les usagers et les riverains doit être la meilleure possible pour la sécurité de tous.

Le principal objectif est de réduire la vitesse (affaire à suivre...)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration et expliqué dans cette Voix du Couderc.

Un article relatif au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) ARTHÈS-LESCURE vous permettra aussi de connaître ses compétences et son importance.

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous donner rendez-vous à la fête de la Musique le 18 juin, aux festivités de la Saint Pierre avec l'ARTHÉSIENNE les 1^{er}, 2, 3 et 4 juillet et le 13 juillet pour le feu d'artifice qui sera tiré sur le site du Saut de Sabo.

Ensemble, nous vous souhaitons à toutes et à tous un bon été et de bonnes vacances.

Le Maire

Pierre DOAT

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (de l'agglomération)

Introduit par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000 en remplacement des Plans d'Occupation des Sols (POS), le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme. Il fixe en conséquence les **règles d'aménagement et d'utilisation des sols**.

La loi Grenelle II portant « Engagement National pour l'Environnement » (ENE) du 12 juillet 2010 et la loi pour « Accès au logement et un Urbanisme Rénové » (ALUR) du 24 Mars 2014 ont renforcé le rôle des PLU. Elles ont également incité à leur élaboration à l'échelle intercommunale : c'est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi s'inscrit dans la hiérarchie des normes du droit français : il doit être compatible avec les documents qui lui sont supérieurs (notamment le ScoT du Grand Albigeois). (Scot : Schéma de Cohérence Territoriale)

L'échéance de l'évolution des Plans d'Occupation des Sols en PLU, fixée au 31 Décembre 2016 est reportée au 31 Décembre 2019 pour tous les territoires qui s'engagent dans un PLUi.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 Novembre 2015 (délibération n° 71/15), a adopté à l'unanimité le transfert de la compétence : « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A).

Actuellement, un POS est en vigueur sur la commune d'ARTHÈS.

Plus ambitieux que le POS, le PLUi est un outil pour l'avenir du territoire : un projet de territoire intégrant cohérence du projet de territoire, cadre de vie, habitat et développement économique :

- Cohérence du projet de territoire : le PLUi dote le territoire d'une vision prospective de 10 à 15 ans à l'échelle intercommunale, où s'organise l'essentiel des activités quotidiennes.
- Cadre de vie : le PLUi veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire intercommunal et valorise le cadre de vie des habitants. Il maintient un équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.
- Habitat : le PLUi accompagne la réalisation de logements notamment dans la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de l'habitat. Il facilite la mise en œuvre des politiques en faveur du logement.
- Développement économique : Le PLU i assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du territoire ; il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

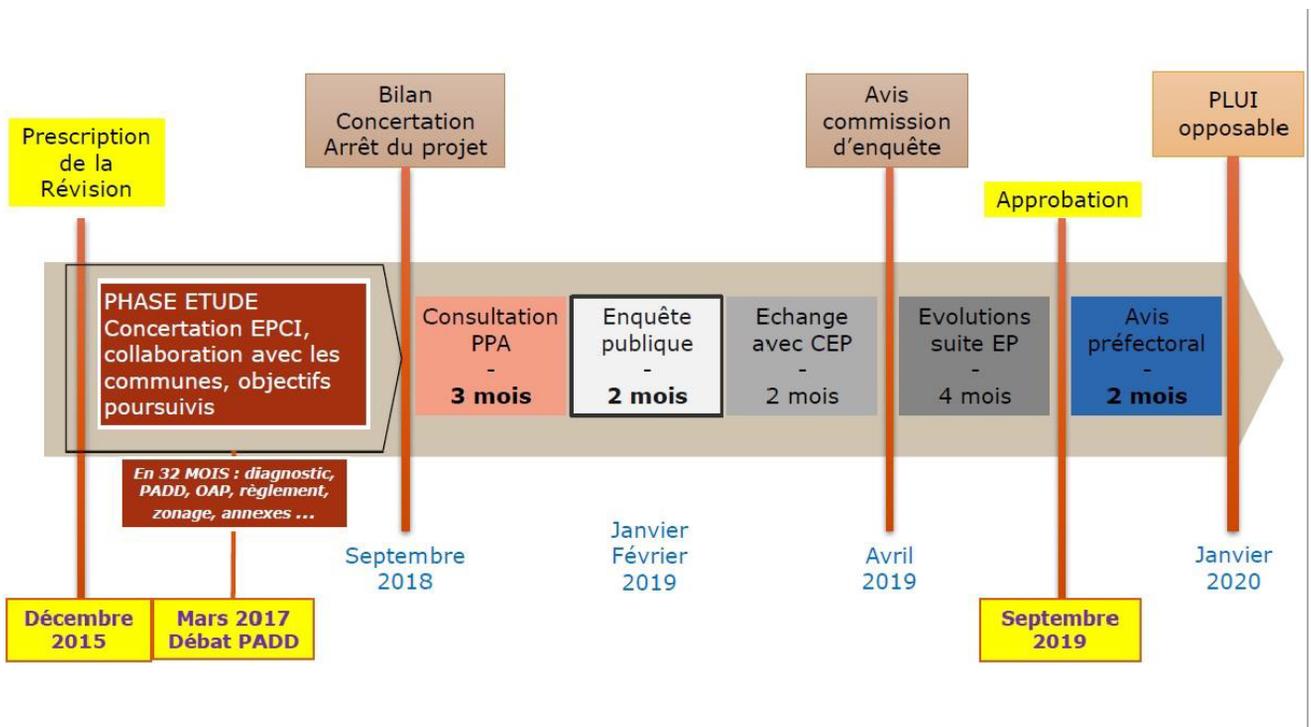
L'article R 123-1 du code de l'urbanisme fixe le contenu du PLU.

Le PLUi comprend les documents suivants :

- rapport de présentation (Art L.123-1-2 et R.123-2).
(expose l'état des lieux du territoire : diagnostic socio-économique, état initial de l'environnement, définition des besoins, perspectives d'évolution et explique les choix retenus pour établir PADD, OAP et règlement)
- projet d'aménagement et de développement durable (PADD) (Art L.123-1-3 et R.123-3) : exprime le projet en matière d'aménagement et d'urbanisme
- les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) (Art L.123-1-4 et R.123-3-1) (dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements)
- le règlement et ses documents graphiques fixent les règles applicables dans chaque zone :
 - U : urbaine
 - AU : à urbaniser
 - A : agricole
 - N : naturelle
- les annexes

L'élaboration du PLUi est un projet de longue haleine. À ce jour, certaines étapes ont été franchies avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire métropolitaine (AUA/T).

Étapes de l'élaboration du PLUi



Rappel : Certaines constructions ou modifications peuvent nécessiter une autorisation spécifique délivrée par la mairie. Vous êtes propriétaire et vous avez un projet de construction, de modification, de rénovation....merci de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat de la mairie.

FISCALITÉ

Taux des taxes directes locales pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 8,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,73 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les Doigts Arthésiens	466,95 €
Amicale des Retraités	996,86 €
Gymnastique Volontaire « section séniors »	578,91 €
Pétanque Arthésienne	751,90 €
Jazzphonie	498,94 €
Association des Parents d'Elèves	1 530,83 €
Association Culturelle	1 907,62 €
Judo Club	567,51 €
Foot à XI	530,85 €
Lescure-Arthès XIII	1 113,02 €
Entente Basket « St-Juéry –Arthès »	1 073,36 €
Foot à VII	494,37 €
Top forme	640,58 €
Saint-Juéry/Arthès XV	1 066,80 €
Les amis d'Izi	476,00 €

Tennis	602,93 €
ROZEN Sophrologie	393,83 €
OMEPS	7 530,93 €
Epicerie sociale	110,00 €
A.D.D.A.H 81 Association de Défense des Droits des Accidents et Handicapés	110,00 €
Société de Pêche	330,00 €
Société de Chasse	330,00 €
Harmonie St Éloi	330,00 €
Prévention Routière	110,00 €
Amicale du Saut de Sabo	330,00 €
Foyer Socio-éducatif St-Juéry	330,00 €
Moto-Club les Reptiles	330,00 €
Île aux Enfants	330,00 €
Patrimoine Historique (Musée du Saut de Sabo)	110,00 €
Association Sportive Collège Saut du Sabo	330,00 €
ARTHÈS CITY ROCK	330,00 €
FNACA Arthès/St-Juéry	330,00 €

ATTRIBUTION DE MOYENS DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES**École maternelle : 87 élèves au 01/01/2016**

Fournitures scolaires	50,94 €/élève	4 431,78 €
Abonnements		275,91 €
TOTAL :		4 707,69 €

Groupe scolaire : 129 élèves au 01/01/2016

Fournitures scolaires	58,36 €/élève	7 528,44 €
Abonnements		390,00 €
TOTAL :		7 918,44 €

Coopérative école primaire

Forfait	35,35 €/élève	4 560,15 €
---------	---------------	------------

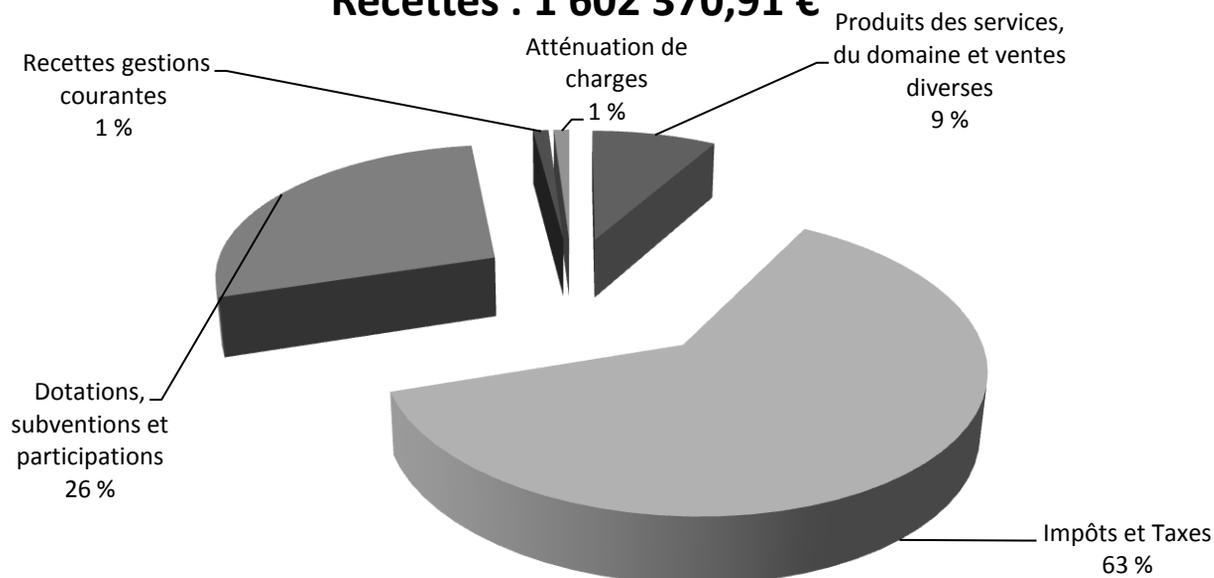
TARIFS SERVICES DES EAUX

- Branchement eau compteur 15 mmCoût réel
- Branchement eau compteur 20 mmCoût réel
- Abonnement annuel50,00 €
- Consommation de 0 à 500 m³1,05 €
- Au-delà de 500 m³ :0,60 €

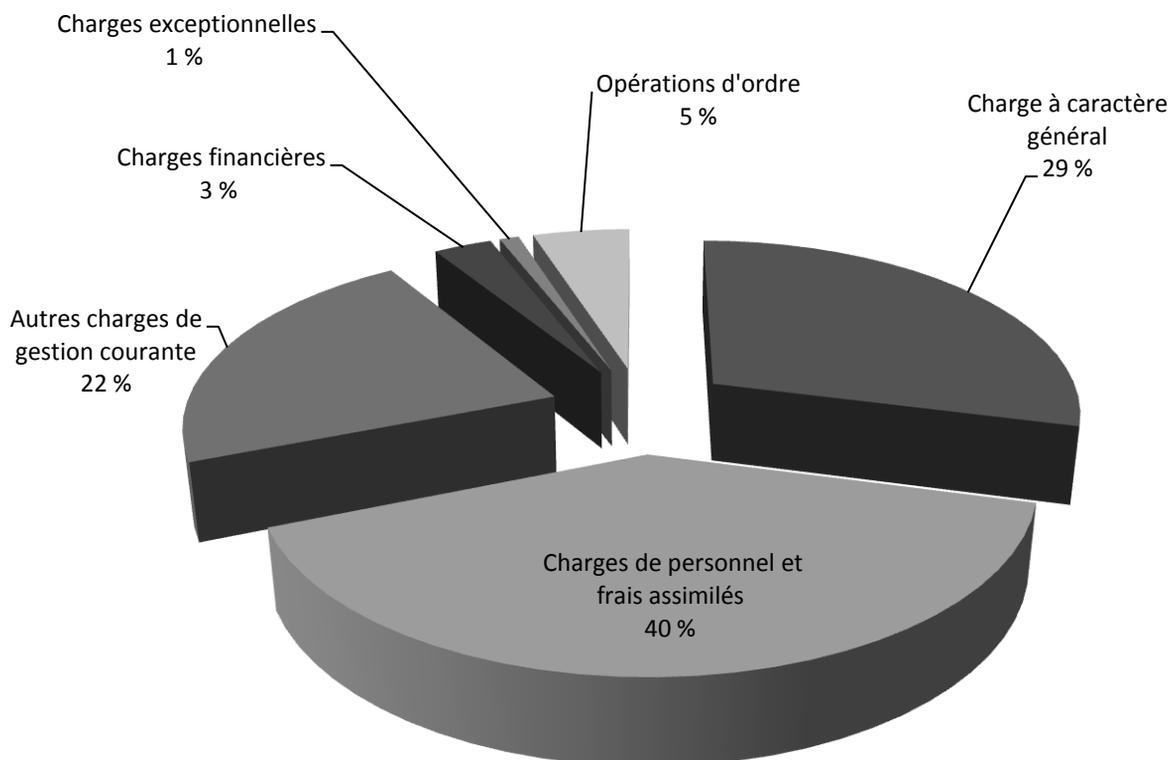


SECTION DE FONCTIONNEMENT— COMMUNE

Recettes : 1 602 370,91 €



Dépenses : 1 505 475,47 €



BUDGET PRÉVISIONNEL COMMUNAL 2016

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Euros	FONCTIONNEMENT	Recettes	Euros
Charges à caractère général	c/011	543 571,61	Excédent antérieur reporté	c/002	230 000,00
Charge de personnel	c/012	684 000,90	Atténuation de charges	c/013	30 000,00
Dépenses imprévues	c/022	35 000,00	Produits des services	c/70	141 600,00
Virement à la section investissement	c/023	18 285,00	Impôts et taxes	c/73	987 692,00
Opérations d'ordre entre section	c/042	95 534,80	Dotations et participations	c/74	360 786,00
Autres charges de gestion courante	c/65	354 721,69	Autres produits gestion courante	c/75	2 750,00
Charges financières	c/66	23 600,00	Produits financiers	c/76	10 186,00
Charges exceptionnelles	c/67	10 000,00	Produits exceptionnels	c/77	1 700,00
		1 764 714,00			1 764 714,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Euros	INVESTISSEMENT	Recettes	Euros
Remboursement d'emprunts	c/16	80 000,00	Excédent reporté	c/01	362 608,01
Immobilisations incorporelles	c/20	4 000,00	Virement de la section de fonctionnement	c/021	18 285,00
Immobilisations corporelles	c/21	81 000,00	Excédents de fonctionnement	c/1068	116 895,44
Immobilisations en cours	c/23	418 732,41	Opérations d'ordre entre section	c/040	95 534,80
Reste à réaliser		119 671,59	Dotation fonds divers réserves	c/10	53 999,75
		703 404,00	Subventions d'investissement reçues	c/13	00,00
			Autres Immobilisations financières	c/27	25 557,00
			Reste à réaliser		30 524,00
		703 404,00			703 404,00

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 EAU

EXPLOITATION	Dépenses	Euros	EXPLOITATION	Recettes	Euros
Charges à caractère général	c/011	131 500,00	Excédent antérieur reporté	c/002	6 723,07
Charge de personnel	c/012	42 000,00	Opérations d'ordre entre section	c/042	10 000,00
Dépenses imprévues	c/022	00,00	Produits des services	c/70	235 000,93
Virement à la section investissement	c/023	00,00	Autres produits gestion courante	c/75	500,00
Opérations d'ordre entre section	c/042	31 927,30	Produits exceptionnels	c/77	1 000,00
Autres charges de gestion courante	c/65	7 297,00			
Charges financières	c/66	7 000,00			
Charges exceptionnelles	c/67	499,70			
Atténuations de produits	c/014	33 000,00			
		253 224,00			253 224,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Euros	INVESTISSEMENT	Recettes	Euros
Opérations d'ordre entre section	c/040	10 000,00	Solde d'exécution invest. reporté	c/001	255 677,29
Remboursement d'emprunts	c/16	9 600,00	Opérations d'ordre entre section	c/040	31 927,30
Immobilisations corporelles	c/21	35 000,00	Dotation fonds divers et réserves	c/10	199,41
Immobilisations en cours	c/23	183 204,00	Dotation fonds divers et réserves	c/106	00,00
Reste à réaliser	c/20	50 000,00			
		287 804,00			287 804,00

SECTION INVESTISSEMENT— COMMUNE

Recettes : 404 240,13 €

CHAPITRE	POURCENTAGE	RÉALISÉ
10 – Dotations, fonds divers et réserves	18 %	70 849,41 €
1068 – Excédent de fonctionnement	45 %	181 556,92 €
27 – Autres immobilisations financières	15 %	59 041,00 €
040 – Opération d’ordre de transfert entre sections (amortissement)	22 %	92 792,80 €
Total :		404 240,13 €

Dépenses : 202 318,15 €

CHAPITRE		POURCENTAGE	RÉALISÉ
20 - Immobilisations incorporelles	Agenda d’accessibilité Logiciel Frais d’insertion	16,5 %	7 056,00 € 2 856,00 € <u>3 888,00 €</u> 13 800,00 €
	Dissimulation réseau route de la Longagne		19 602,04 €
21 – Immobilisations corporelles	Placard école maternelle, bruleur chaudière cantine, porte d’entrée boulodrome, petit matériel, clôture tennis	14,5 %	22 814,32 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	peintures, peintures salle des loisirs, extension réseau...	15 %	30 224,62 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		54 %	109 799,07 €
Total :			202 318,05 €

Résumé non exhaustif des délibérations prises lors des conseils municipaux :

Nota : La totalité des comptes rendus des conseils municipaux peut être consultée en mairie.

Pour s'y retrouver :

Délibération N° chronologique/deux derniers chiffres de l'année en cours

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Délibération N° 75/15 Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société GIMENEZ de Carmaux assurait le ramassage des objets encombrants le 1^{er} mercredi de chaque mois. Vu le coût de plus en plus élevé, il a été demandé un devis à une association d'insertion : SAS TARN ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE.

Après analyse il est proposé aux membres du Conseil Municipal de s'attacher les services de la SAS TARN ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE pour un coût nettement inférieur.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce changement de prestataire et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

Sont reproduits in extenso ci-dessous les articles de la convention définissant les modalités de cette collecte :

ARTICLE 1

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de la collecte des encombrants par la Société.

ARTICLE 2

Sont considérés comme encombrants, les déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères résiduelles. L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'une collecte séparative, au porte à porte.

ARTICLE 3

La Société procédera à la collecte des encombrants au porte à porte exclusivement sur le territoire communal. Seuls les encombrants des personnes inscrites au préalable auprès des services administratifs de la Commune seront collectés (voir article 5)

ARTICLE 4

Les encombrants collectés seront acheminés par la Société dans l'une des déchetteries de l'agglomération de l'albigeois.

ARTICLE 5

5-1 Définition des jours de collecte

La collecte des encombrants sera effectuée tous les 1^{er} mercredi de chaque mois.

Il n'y a pas de collecte des encombrants si le 1^{er} mercredi du mois est férié. Dans ce cas là, la collecte est reportée au lendemain.

Les encombrants collectés par les services techniques de la Commune en dehors du jour de collecte tel que ci-dessus défini ne sont pas inclus dans cette convention.

5-2 Modalités d'inscription

Les administrés feront leur demande de collecte uniquement par téléphone en appelant le n° suivant : 05.63.55.10.11 (service de l'accueil de la mairie d'Arthès).

Cette demande pourra être faite au plus tard la veille du jour de la collecte (soit le mardi) aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public : du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30

En cas de demande de collecte des encombrants postérieure au 1^{er} mardi de chaque mois (soit demande faite le jour même de la collecte) celle-ci ne sera prise en compte que pour la collecte du 1^{er} mercredi du mois suivant. Cependant, et en aucun cas, les personnes déposant une demande en retard, autrement dit le jour même de la collecte, ne sont autorisées à déposer leur(s) encombrant(s) sur le Domaine Public jusqu'à la prochaine collecte. Si tel était le cas, les forces de la police nationale seraient officiellement saisies pour qu'elles puissent constater et, suivant, verbaliser.

5-3 Collecte des encombrants

Les administrés déposeront les encombrants la veille au soir de la collecte (soit le mardi soir) sur le Domaine Public exclusivement (accotement) étant convenu que les encombrants ainsi déposés ne devront en aucun cas représenter une gêne pour la circulation des véhicules à 4, 3 ou 2 roues ou un danger pour les personnes.

La Société pourra, le cas échéant, collecter les encombrants déposés sur le domaine privé dans le cas où le demandeur appartient à la catégorie des personnes vulnérables, savoir : les personnes âgées, les personnes handicapées et les mères célibataires.

5-4 Les encombrants collectés

Sont exclus de la collecte des encombrants : les déchets issus des ménages d'une dimension inférieure à 60 cm, les gravats, les bidons ayant contenus des huiles, les déchets verts, les déchets dangereux et/ou toxiques (batterie de voiture ...), les déchets d'activité de soins à risques infectieux, les pneumatiques, les bouteilles de gaz ...

Les personnes voulant déposer des encombrants appartenant à la catégorie des encombrants exclus de la collecte tels que ci-dessus mentionnés seront dirigés par les services administratifs de la Commune vers la déchetterie la plus proche de leur domicile.

❑ ARTICLE 6

La Commune et la Société devront se coordonner sur cette prestation ainsi que suit :

La veille de la collecte (soit le mardi), la Commune transmettra par fax ou courriel à la Société la liste des personnes inscrites, à charge pour la Société de se présenter, le jour de la collecte et en cas de besoin, au service de l'accueil de la mairie pour repérer, sur plan, les adresses des personnes inscrites.

Le cas échéant, après la collecte, la Commune informera la Société des éventuels encombrants non collectés étant convenu que la Société donnera obligatoirement à la Commune les raisons pour lesquelles les dits encombrants n'ont pas été collectés. En cas d'oubli, la Société sera tenue de procéder, le jour même, à la collecte des encombrants oubliés. Cette prestation supplémentaire due du seul fait de la Société ne donnera lieu à aucun versement d'indemnités.

La Commune informera la Société de toutes anomalies de collecte et réciproquement.

Délibération N° 76/15 Modalités de recrutement et de rémunération des 5 agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, à l'occasion des opérations de recensement 2016.

La commune est divisée en 5 secteurs, un secteur à la charge de chaque agent.

Conseil municipal du 19 janvier 2016

Délibération N° 1/16 : tarifs concession perpétuelle

Délibération N° 2/16 : tarifs des services Eau 2016

La Commission des Finances, préalablement réunie le 12 janvier, a proposé une augmentation de 0,10 € par m³ pour une consommation annuelle inférieure 500 m³ .

Monsieur DOAT rappelle que pour la part assainissement le prix de la taxe au m³ sera baissé de 0,07 € par m³ cette année par la C2A pour une harmonisation du prix.

Après discussion et précisions l'assemblée adopte les nouveaux tarifs pour 2016 (voir en page Budget).

Le prix de l'abonnement est inchangé.

Délibération N° 3/16 : tarif vente eau à la commune de Lescure

Délibération N° 4/16 : modification budgétaire

Délibération N° 5/16 : renouvellement d'utilisation de fréquences radioélectriques (liaison radio avec château d'eau et centrale production)

Délibération N° 6/16 : opérations financières budget de l'eau

Délibération N° 7/16 : budget communal - amortissements

Délibération N° 8/16 : coût d'acquisition pour rétrocession a la commune

Prix d'acquisition de la parcelle rétrocédée à la Commune par les consorts AZAM.

En vue de l'extension du parking et de l'amélioration des accès auprès du cimetière, l'opération de division de la parcelle enregistrée au cadastre sous le n° 88 de la section AK, Cité de la Violette a suivi son cours.

La rétrocession à la Commune d'une partie du terrain à lotir d'une contenance totale de 4a 25 ca située au droit du cimetière communal et d'une partie commune jouxtant la chaussée existante d'une contenance totale de 76 ca est devenue possible. **Monsieur le Maire** précise que le coût d'acquisition de ladite parcelle a été fixé à 1 € (un euro) symbolique. Le règlement des frais d'actes de notaire sera pris en charge par la collectivité.

Délibération N° 9/16

L'opération de rétrocession à la Commune par les consorts CEVENNES-FOULQUIER des parcelles enregistrées au cadastre sous les n° 407, 637 et 638 de la section C (pour partie), lieudit « la Calmette » a été menée à son terme. **Monsieur le Maire** précise que le coût d'acquisition des dites parcelles a été fixé à 1 € (un euro) symbolique.

Délibération N° 10/16

Par délibération n° 96/14 en date du 24 novembre 2014, les membres du Conseil Municipal avaient autorisé M. le maire à lancer la procédure d'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office de la voie, des infrastructures liées à celle-ci, des réseaux et des équipements publics du lotissement dit «Édouard Amiel», (lotissement est situé en bordure de la Route de Lescure et avant le Pont de Riols).

La procédure ayant suivi son cours, la voie du lotissement est désormais inscrite dans le Domaine Public Communal et dans le tableau des voiries communales.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'ensemble des équipements liés à ce transfert a été fixé à 1 € (un euro) symbolique.

Délibération N° 11/16

Au n° 16 de la rue Elie Augustin, l'ancienne poste, qui était auparavant un presbytère, a été rénovée en deux logements sociaux, la commune avait souhaité garder la jouissance des deux garages où sont entreposés du matériel et le sel pour le déneigement, d'où la nécessité d'établir une convention avec la Société HABITAT SOCIAL PACT 81.

L'autorisation d'utilisation à titre gratuit des 2 garages par la COMMUNE prend fin en même temps que le bail à réhabilitation signé le 13 mars 2014 pour une durée de 28 années.

Après avoir accepté les termes du contrat de prêt à usage des 2 garages attenants à l'immeuble le conseil municipal AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

Délibération N° 13/16 : adhésion au groupement de commandes

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 27 janvier 2016

Délibération N° 15/16 : sollicitation de subventions

Présentation à l'assemblée par M. Fabre des divers travaux associés aux demandes de subvention :

ÉCOLE MATERNELLE :

L'entrée principale sera faite Rue du Fresquet et non plus par l'Avenue de Lescure.

De ce fait, afin de permettre l'accessibilité de ce bâtiments aux nouvelles normes en vigueur, et vu le dossier ADAP (accessibilité), la porte d'entrée sera élargie et la menuiserie changée.

Un parvis en enrobé sera aussi réalisé et des bacs à fleurs seront mis en place

STADE :

A ce jour, l'accès situé entre le terrain de tennis et le stade n'est pas conforme et ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Une pente inférieure à 6 % sera à réaliser avec des paliers à pentes de 3 % et permettra de desservir les vestiaires.

GROUPE SCOLAIRE :

Les travaux consistent à neutraliser la marche existante (15 à 20 cm) pour une accessibilité ainsi que la marche sise à l'entrée du bureau de vote.

MAISON DES ASSOCIATIONS :

Reprise de la rampe affaissée et permettre aussi l'accessibilité.

TABLEAUX NUMÉRIQUES ÉCOLE MATERNELLE (poursuite de l'équipement des salles de classes analogue à celui de l'école primaire).

Sur la proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de solliciter le concours de l'État (50 % de participation) au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et adopte le plan de financement proposé.

Délibération N° 16/16 : réitération convention de servitudes – commune / ERDF - rue des genêts

Conseil municipal du 14 mars 2016

Délibération N° 17/16 : rétrocession d'une concession à la commune

Délibération N° 18/16 : admissions en non-valeur

Délibération N° 19/16 : créances éteintes – budget communal

Délibération N° 20/16 : créances éteintes – budget de l'eau

Délibération N° 21/16

Monsieur le Maire propose de reverser à l'association ci-après dénommée : «Comité d'entreprises de l'AASSODAL», dont le siège est à Albi, sous la forme d'une subvention exceptionnelle, l'équivalent des droits de place perçus par la Commune le 21 février 2016 à l'occasion du vide-dressing qu'elle a organisé et animé sur le territoire communal ce même jour. Ces droits de place se sont élevés à la somme de 357 €uros (Trois Cent Cinquante Sept €uros). Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 22/16

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des ressources, des moyens et des méthodes, compte tenu également de l'évolution des modes de coopération qui imposent des partenariats toujours plus étroits, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de partager l'utilisation d'une même infrastructure de réseaux téléphoniques et informatiques à base de fibre optique déployée par la C2A sur certains bâtiments communaux, notamment aux écoles, à la Maison des Associations et à la mairie.

Cette infrastructure permettra les liaisons inter-sites à très haut débit, l'accès à la navigation sur l'internet, l'accès aux réseaux téléphoniques et favorisera la mutualisation de ressources souvent onéreuses. M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer cette convention.

SIVU ARTHÈS-LESCURE (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

Présidente : M^{me} Najat DELPEYRAT

Le SIVU ARTHÈS-LESCURE, dont le siège social est à la Mairie de Lescure a pour objet : « les actions en faveur de la jeunesse, de la petite enfance et de l'enfance, la création, l'extension, l'entretien, la gestion de la crèche intercommunale, du centre de loisirs intercommunal, du centre d'action jeunesse et le soutien des actions menées par ces structures ».

Les principales activités du SIVU se regroupent donc dans le cadre du CLAE, du CAJI et de la crèche.

LE CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (CLAE) fonctionne sur les temps périscolaires du matin, du midi et du soir.

La tranche du soir de 15 h 45 à 18 h 30 est réservée à l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires. Deux possibilités sont offertes aux familles :

- **le centre de loisirs** propose des activités socio-éducatives, des moments récréatifs, des espaces où l'enfant pratique des activités culturelles ou sportives sous la direction d'animateurs qualifiés. Durant ces plages, les animateurs veillent à la transmission permanente des objectifs du projet pédagogique sur le vivre ensemble et les valeurs d'égalité et de laïcité. Sur ce temps, les parents viennent récupérer les enfants quand ils le souhaitent.
- **l'école des arts et des sports**, de 16 h à 18 h, propose des activités sur des cycles allant de vacances à vacances autour de 4 thématiques :
 - activités physiques
 - activités artistiques
 - activités culturelles
 - activités scientifiques

Coordonnées : CLAE : 05.63.47.65.71
Courriel : cajianfancejeunesse@orange.fr

LE CENTRE d'ACTION JEUNESSE INTERCOMMUNAL (CAJI) intervient pour les jeunes de 11 à 17 ans pendant les vacances scolaires exclusivement.

Adresse : Maison du CAJI : 10 Avenue de L'Hermet 81380 LESCURE D'ALBIGEOIS

Tél : 05.63.55.27.62

Courriel : cajianfancejeunesse@orange.fr

	Tranche 1 QF de 0 à 500 €	Tranche 2 de 500 € à 699 €	Tranche 3 de 700 € à 899 €	Tranche 4 de 900 € à 1099 €	Tranche 5 + de 1099 € et hors commune
Activité CAJI 1/2 journée	1,00 €	1,50 €	1,85 €	2,20 €	2,60 €
Journée extérieure	4,00 €	5,00 €	6,80 €	8,00 €	9,50 €
1/2 journée extérieure	2,00 €	3,50 €	4,50 €	5,30 €	6,30 €
Week-end	18,00 €	24,00 €	36,00 €	56,00 €	66,00 €
Séjour 5 jours ski	60,00 €	95,00 €	115,00 €	136,00 €	160,00 €
Séjour 3 jours	15,00 €	18,00 €	27,00 €	42,00 €	50,00 €
Séjour 5 jours	22,00 €	30,00 €	45,00 €	69,00 €	82,00 €
Séjour 6 jours	26,00 €	36,00 €	54,00 €	83,00 €	98,00 €
Séjour 7 jours	30,00 €	42,00 €	63,00 €	96,00 €	114,00 €

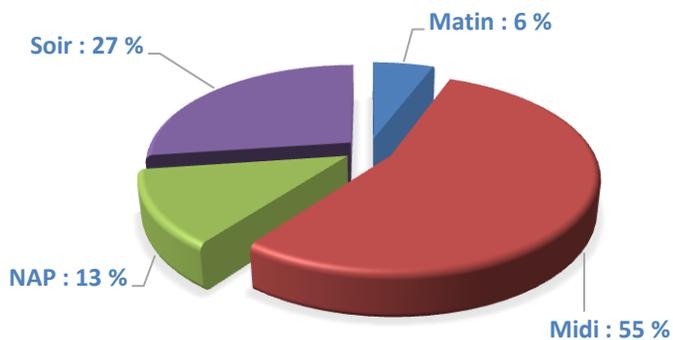
Répartition des activités SIVU, service enfance année 2015

Activité SIVU service enfance 2015
 (en heures enfant : produit nbre moniteur X nbre enfants)

Périscolaire	Matin	Midi	NAP	Soir	TOTAL
Moins 6 ans	4834	38800	8925	19622	72181
Plus de 6 ans	6855	71634	16391	35402	130282
	11689	110434	25316	55024	202463
	6 %	55 %	13 %	27 %	

Extrascolaire	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Eté	Mercredis	TOTAL
Moins 6 ans	2276	1116	2085	2439	6252	4532	18700
Plus de 6 ans	2656	1300	2869	2169	11672	6020	26686
	4932	2416	4954	4608	17924	10552	45386
	11 %	5 %	11 %	10 %	39 %	23 %	

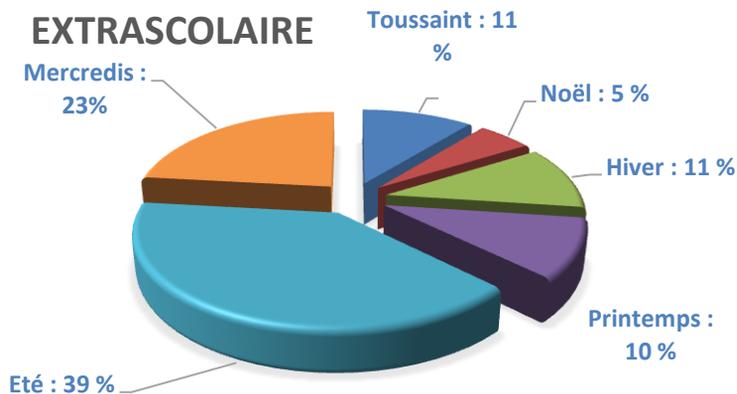
PÉRISCOLAIRE



Répartition finale

Total extrascolaire	45386	18 %
Total périscolaire	202463	82 %
	247849	

EXTRASCOLAIRE



COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Fonctionnement :

CHAPITRE	DÉPENSES	CHAPITRE	RECETTES
011 – Charges à caractère général	218 729,92 €	013- Atténuations de charges	41 154,48€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	965 252,37 €	70 – Produits de services, du domaine et vente diverses	230 818,91 €
65 – Autres charges de gestion courante	7 374,72 €	74- Dotations, subventions et participations	1 005 560,52 €
68 – Dotations aux amortissements et provisions	11 399,73 €	77 – Produits exceptionnels	150,47 €
TOTAL :	1 206 812,97 €	TOTAL :	1 277 684,38 €

Investissement :

CHAPITRE	DÉPENSES	CHAPITRE	RECETTES
16 – Emprunts et dettes assimilés	9 900,71 €	1068 – Excédents de fonct. Capitalisés	9 498,27 €
21 – Immobilisations corporelles	12 985,65 €	28 – Amortissement des immobilisations	11 399,73 €
TOTAL :	22 886,36 €	TOTAL	20 898,00 €

Participation commune d'Arthès : 217 670,21 €

BUDGET 2016

Fonctionnement :

CHAPITRE	DÉPENSES	CHAPITRE	RECETTES
011 – Charges à caractère général	255 461,80 €	70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses	177 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 052 435,00 €	74 – Dotations, subventions et participations	1 115 089,65 €
65 – Autres charges de gestion courante	6 230,00 €	Solde d'exécution reporté	70 271, 12 €
66 – Charges financières	3 619,02 €		
022 – Dépenses imprévues	22 100,00 €		
023 – Virement à la section d'investissement	10 320,36 €		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 194,59 €		
TOTAL	1 362 360,77 €	TOTAL	1 362 360,77 €

Investissement :

CHAPITRE	DÉPENSES	CHAPITRE	RECETTES
21 – Immobilisations corporelles	52 680,52 €	1068 – Excédents de fonct. capitalisés	9 900,71 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	10 320,36 €	021 – Virement à la section de fonctionnement	10 320,36 €
020 – Dépenses imprévues	22 302,88 €	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	12 194,59 €
		Solde exécutif reporté	52 888,10 €
TOTAL	85 303,76 €	TOTAL	85 303,76€

Vive le printemps à la crèche municipale « les gribouillis »

Avec le retour des beaux jours, les enfants de la section des moyens et des grands prennent leurs premiers goûters dehors, sous la véranda, accompagnés des bébés. Moments conviviaux à partager tous ensemble, dans la joie et la bonne humeur pour les enfants et l'équipe.

Depuis le début du mois de mai, les enfants de la crèche participent à un atelier d'éveil musical animé par l'intervenante musique Mme Cécile DUCOMTE tous les lundis matins. Il va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2016.



Pour les enfants de la section des 2-3 ans, ce sont les visites de l'école maternelle de Lescure qui se sont déroulées aux mois d'avril et mai, puis les visites de l'école maternelle d'ARTHÈS pendant le mois de juin. Ces découvertes se font en douceur, au contact de leurs « aînés », pour préparer la rentrée de septembre.

Accompagnés par l'équipe de la crèche, les enfants découvrent les locaux et participent aux activités avec les institutrices qui les reçoivent. Nous les remercions chaleureusement de leur accueil.

Crèche « les Gribouillis »
Chemin de Riols
81160 Arthès
☎05 63 45 05 60
Directrice : Mme Billoux Marielle
Horaires : 7 h 30 à 18 h 30

L'île oz'enfants

Au cours de l'année 2016, les assistantes maternelles de l'association "L'île oz'enfants" continuent de proposer de nombreuses activités pour les enfants qu'elles accueillent.

Au mois de mars, tout le monde s'est retrouvé à la salle Georges Albinet à Arthés pour célébrer le carnaval (photo 1). Les enfants étaient fiers d'être déguisés en cow-boy, princesse, pompier, ... Un clown de la troupe "Happy Tarn" est venu les maquiller et confectionner de beaux ballons en forme d'animaux, de fleurs ou d'épées que les enfants ont rapportés fièrement à la maison. Pour terminer cette belle matinée, les enfants ont pu assister au spectacle sur le thème des pirates proposé par la troupe et ont finalement reçu la visite surprise de Winnie l'ourson.



Pour fêter Pâques, les assistantes maternelles et leurs petits bouts de chou dont elles ont la garde s'étaient donné rendez-vous à la salle des fêtes de Cunac. Ils ont d'abord partagé un moment de complicité avec des jeux, comme les trotteurs, puzzles, ... Ils ont pu ensuite se retrouver à l'extérieur pour participer à une chasse aux œufs (photo 2). Les paniers étaient bien garnis et la matinée s'est terminée par une belle dégustation de chocolats !

En plus de ces événements, les autres activités se tiennent toujours régulièrement: activités manuelles à Saint-Juéry, motricité à Lescure et motricité fine à Cunac.

Et, ne le dites à personne, mais des surprises se préparent dans le plus grand secret pour la fête des mamans et des papas ...



L'association **Ě.T.R.E.** (Écoute, Tolérance, Respect, Entraide) est une association inscrite dans la Loi.

Elle existe depuis 1966 et fête tout juste ses 50 ans.

Elle a une délégation qui lui permet de « participer à l'effort d'insertion sociale des personnes admises en protection de l'enfance ». En effet, on ne choisit pas sa famille !

Elle « accompagne » des jeunes majeurs de 18 à 21 ans pour construire leurs projets. Force est de constater qu'à 18 ans on n'est pas toujours autonome. C'est la raison pour laquelle nous venons d'aménager dans une maison, ici, à Arthès depuis le début de l'année 2016, grâce à la participation financière du Conseil Départemental du Tarn.

C'est une maison partagée qui accueille 5 jeunes de 18 à 21 ans qui sont en situation d'entamer ou de poursuivre leurs projets : études, apprentissages ou stages. Ces jeunes gens ou jeunes filles doivent parvenir à gagner en autonomie. Nous mettons en œuvre un accompagnement social exercé principalement par un professionnel assisté de toute l'équipe bénévole de l'association.

Ainsi nous épaulons ces 5 jeunes en les guidant avec notre cœur mais aussi avec le savoir-faire des bénévoles. Toute cette synergie annonce de bons résultats.

Cette maison partagée offre tout d'abord un toit à ceux qui n'en ont pas ou qui ne peuvent pas en avoir. Elle participe, très timidement, à apporter des solutions au problème posé aux jeunes face au logement.

Elle abrite aussi l'association, dont le siège est à Albi, dans le cadre de ses fonctions associatives.

Notre maison partagée accueille également le secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

Le Président Jean-Pascal BERNARD, les membres du conseil d'administration, les bénévoles remercient chaleureusement Monsieur le Maire d'Arthès et toute la population pour l'accueil qu'ils nous ont réservé le samedi 2 avril 2016, lors de l'inauguration de cette maison, en présence de Monsieur le Préfet du Tarn.

Finalement, nous nous réjouissons de participer à la vie locale où nous serons présents au vide-grenier du dimanche 3 juillet 2016.

Ě ĚTRE



Brèves

Nouvel arrivage de DVD, renouvellement de 50 DVD et pour la première fois des DVD musicaux !

Exposition durant les vacances :

l'Asie

Littérature,
documents,
cinéma pour les petits et les grands ...



Rentrée : « **Lire aux tout-petits** » reprise des séances, mercredi 5 octobre à 9 h 30, pour les enfants jusqu'à 3 ans.

Dernières acquisitions pour les vacances liste complète à la bibliothèque.

Nouveaux abonnements pour la bibliothèque, à vous de choisir ! :

Science et Vie, Fait main ...

Venez donner votre avis à la bibliothèque.

Fermeture de la bibliothèque du 15 juillet au 6 août.

Réouverture le mercredi 10 août

MUSÉE DU SAUT DU TARN

Installé dans une ancienne centrale hydroélectrique classée Monument Historique, le musée du Saut du Tarn fait revivre les débuts de l'électricité et retrace 200 ans d'aventure industrielle et sociale.

EXCEPTIONNELLEMENT, le musée sera ouvert du 4 juillet au 31 août tous les jours (même le samedi !) et une visite guidée vous sera proposée à 14 h 30.

De plus, de nombreuses manifestations (concerts, théâtre, danse...) et expositions sont organisées chaque année pour visiter les lieux autrement...

Voici les événements à ne pas manquer cette année (plus de détail dans le programme joint) :

- ✓ du 4 juin au 15 novembre : Exposition « Urban Art Factory » sur le street Art et le graffiti.
- ✓ samedi 4 juin à partir de 16 h : Goûter Electro + vernissage public de l'exposition
- ✓ vendredi 24 juin à partir de 19 h 30 : Spectacle de tango et de feu « A Fuego Lento » - ERRATUM : Suite aux événements qui ont touchés la centrale EDF des Avalats, veuillez contacter le musée pour connaître du nouveau lieu choisi pour le spectacle.
- ✓ mercredi 13 juillet à partir de 23 h : Spectacle de feu « Yahia Urna
- ✓ vendredi 2 septembre à 21 h : Spectacle de Feu « Pyrotronic »
- ✓ 17 et 18 septembre de 10 h à 18 h : Journées du Patrimoine et démonstrations de forge.
- ✓ samedi 1^{er} octobre à 17 h 30 : Chorale avec « Le Chœur des Forges »
- ✓ jeudi 20 octobre à 20 h 30 : Projection du film « De mémoires d'ouvriers »
- ✓ vendredi 4 novembre à 20 h 30 : Projection du documentaire « Faites le mur » de Banksy.

Association Culturelle d'Arthès

Prochaine manifestation

en ouverture des Festivités Arthésiennes organisées par l'OMEPS

Vendredi 1^{er} juillet, 21 h, Salle des Loisirs

Spectacle de cirque, théâtre acrobatique

Par le biais des portés acrobatiques, Anaïs Lafont et Thomas Bruyas jouent, rient, crient et luttent pour qu'éclate au grand jour leur passion commune : « êtres aimés »

Tout public

L'Association Culturelle vous remercie de l'avoir accompagnée tout au long de cette saison 2015-2016 qui a vu une fréquentation en hausse à chacun des spectacles proposés. Nous vous invitons à venir toujours plus nombreux à la rencontre des artistes qui passent par Arthès pour partager de nouvelles émotions en leur compagnie.

Première manifestation de la rentrée Saison 2016-2017

23, 24, 25 septembre 2016

« Place à... Chantons sous les toits ! »
(10^{ème} édition)

Réservez vos places à partir du 1^{er} septembre

Merci de trouver le programme ci-joint au journal

Prochaines dates

Mardi 4 octobre : Soirée conte avec Philippe Campiche dans le cadre de « Contes en balade »

Mardi 11 octobre : Lecture à haute voix de textes sur le voyage par les participants à l'atelier d'écriture

Mardi 25 octobre : Spectacle pour les enfants

Dimanche 6 novembre : théâtre « Matériau 14 » et florilège de voix pour la paix

Jeudi 10 novembre : de et par Olivier de Robert « Jaurès raconté par son peuple »

Vendredi 25 novembre : Loto des Fleurs

Nous contacter : au 05 63 55 18 56, acarthes@free.fr

Site : <http://acarthes.free.fr>

AMICALE DES RETRAITÉS

Tout au long de ce 1^{er} semestre 2016 l'Amicale a réalisé son programme d'activités. Reste à venir le voyage au Portugal !

Le 30 janvier 2016 : 265 adhérents étaient présents au repas animé par l'orchestre « Stanis » composé de 2 musiciens. Le menu concocté par la maison Roustit a été très apprécié : satisfaction générale !

À cette occasion nous avons fêté des anniversaires de mariage

Ont fêté leurs noces d'or (50 ans) les couples suivants : Raymonde et Gilbert Bories, Jacqueline et Claude Lahousse, Élise et Gérard Viala, Anny et Daniel Coutouly.

M^{me} Jeanine et M. Marcel Petitpoisson ont fêté leurs noces de palissandre (65 ans).

Le 17 mars : de nombreux adhérents étaient présents à notre Assemblée Générale.

M. le Maire Pierre Doat, absent excusé, la séance a été ouverte par Jean-Louis Urbita et présidée par de M. Charles Coradello. Le rapport moral ainsi que les activités et rappels des voyages effectués en 2015 ainsi que les prévisions 2016 ont été lus par les secrétaires.

Notre trésorière Thérèse Roquefeuill a présenté le bilan financier dûmentt approuvé par la commission de vérification des comptes.

Notre président a informé nos adhérents des départs de Louis Arnal, Raymond Berlou et Gilbert Vergnet, il a présenté ensuite l'arrivée de Colette et André Cantié, d'Alain Mouysset comme nouveaux membres du conseil d'administration. Celui-ci s'est réuni après l'assemblée générale. Pierre Pillemont a présidé la séance. Le bureau reste inchangé.

Le 21 avril : voyage d'un jour à Montauban Déplacement effectué en bus pour visiter le musée Ingres et le centre historique. Le repas s'est déroulé en centre ville.

Du 5 au 12 Juin : Voyage au Portugal : Ce voyage s'effectuera en avion direction Lisbonne. Visites de Sintra, d'Oidos, village médiéval, tour de ville d'Alcobaca, le monastère de Batalha, Fatima, Cova, l'ancienne capitale du Portugal Coimbra, Aveiro et ses canaux, Braga la capitale historique et pour terminer Porto. Un beau programme sous le soleil très attendu.

Les petits lotos du 21 janvier -24 mars ont permis de passer une belle après midi. Les lots joliment présentés ont été très appréciés. L'après midi s'est terminé par une sympathique collation.

1^{er} loto du 28 février Ce loto (Spécial jambons) a été une grande réussite. Nous avons battu un record en nombre de participants.

Après midi loisirs : 11 février – 10 mars – 14 avril

Certains adhérents se retrouvent et participent à diverses activités : « rummikub », chiffres et lettres. Cartes : rami, rami malin et belote.

Après-midi loisirs à thème :

le 18 février : prévention routière avec remise à niveau du code de la route

le 25 mai : Centre de tri Trifyl à Blaye les Mines

Toutes ces après-midi loisirs se terminent par un sympathique goûter.

Tous les vendredis après-midi (sauf vacances scolaires) l'atelier informatique permet de se familiariser avec internet, traitement de texte, tableurs, gestion et retouche de photos.

Le Conseil d'Administration de l'Amicale reste très réceptif à toutes nouvelles propositions d'activités.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

L'HARMONIE SAINT ÉLOI PRÉPARE SA FIN DE SAISON MUSICALE



Depuis le mois de janvier, les 60 musiciens de l'harmonie ont peaufiné lors des répétitions hebdomadaires du vendredi les nouvelles partitions de leur répertoire qu'ils présenteront au public lors des prochaines représentations.

Sous la baguette exigeante de leur chef, Patrick Couffignal, ces musiciens amateurs s'appliquent inlassablement à respecter les « piano , mezzo ou autres forte... » qui donnent à chaque morceau une ambiance, une couleur, un relief particulier.

Les amateurs de musique ont pu découvrir ces nouveautés le 27 mai à 21 heures à la salle de l'Albaret à Saint Juéry où l'Harmonie organisait son gala annuel.

Le thème retenu pour cette année était : L'Amérique du Nord au Sud. Ainsi, les amoureux du jazz, du rock mais aussi de bossa ou de salsa y ont trouvé leur compte dans la variété des styles musicaux proposés.

Bien évidemment, l'Harmonie se produira également lors des incontournables fêtes de la musique du mois de juin :

- à Saint Juéry le 17 juin au soir
- à Arthès le samedi 18 juin en fin d'après-midi à partir de 17 heures 30

Le répertoire sera différent et s'articulera surtout autour de grands standards de la variété française connus de tous.

Les Doigts Arthésiens

L'association « les Doigts Arthésiens » anime depuis de nombreuses années des activités créatives, le lundi et le mardi de 14 à 18 heures. Le lundi, à la maison des associations Jean Puylaurens, le peintre Rolland Graviassy nous initie à la peinture au pinceau et au couteau. Le mardi diverses créations (peinture sur porcelaine, collage de serviettes, 3D, pâte à sel et confection de divers objets) nous réunissent en toute convivialité.

Cette année encore nous avons pu, grâce à la mairie d'Arthès, organiser une exposition du vendredi 29 avril au mardi 2 mai à la salle Georges Albinet où l'on pouvait admirer près de 130 tableaux ainsi que divers travaux manuels.

Si vous êtes tentés, venez nous retrouver, même pour une simple visite, c'est avec joie que nous vous recevrons.



ENTENTE ARTHÈS-SAINT-JUÉRY BASKET

La saison 2015-2016 touche à sa fin. Cette année notre club a vu son effectif augmenter, chez les jeunes le taux d'augmentation est de 30%. Cela est sans aucun doute dû à l'initiation du basket dans les écoles environnantes par Benjamin, le salarié du club.

Nous accueillons les enfants à partir de 6 ans. Les catégories dans notre club vont des U7, U9, U11, U 13, U15, séniors et une équipe Loisirs. Nous recherchons pour la saison prochaine, plus particulièrement des jeunes filles de 12-13 ans et des garçons de 14-15 ans pour renforcer les équipes qui ont un petit effectif.

L'année a été riche en événements : matches, plateaux pour les plus jeunes, tournois et stages durant les vacances de Toussaint.

Nous avons organisé une soirée Halloween qui a remporté un vif succès, à renouveler !

Le 13 décembre a eu lieu le tournoi départemental des U7 à l'Albaret où le Père Noël est venu gâter tous les enfants.

Le loto du club a eu lieu en février. Merci aux commerçants et artisans pour leur générosité.

Bravo à toutes les équipes qui se sont bien défendues dans les différents matches du championnat et se classent dans le milieu de tableau.

Au printemps les jeunes ont participé à des tournois. L'équipe loisirs a participé en avril au 1er tournoi loisirs à Albi dans une ambiance conviviale.

Notre assemblée générale du 28 mai se terminera par un repas de fin de saison.

L'année se clôturera par une sortie à ANIMAPARK pour les plus jeunes.

Nous remercions tous les bénévoles et les sponsors qui contribuent à la bonne marche du club.



- Association des Parents d'Élèves -

C'est bientôt la fin de l'année scolaire !

Cette année la fête des écoles a eu lieu le samedi 11 juin, cérémonie très prisée des enfants et de leur famille, c'est une manifestation de grande envergure.

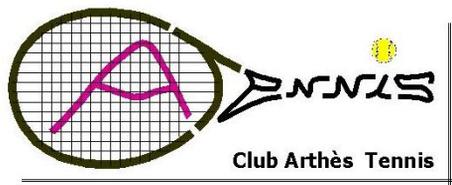
Préparée avec grand soin, elle s'est déroulée en 3 temps : kermesse à partir de 14 h 30, spectacle organisé par les enseignants à 18 h, le repas était proposé à 20 h

Cette année l'équipe de l'APE proposait un plat chaud : « poulet basquaise ». Plus de 200 repas ont été servis ! Quelle organisation ! La salle était comble !

Nous rappelons que, comme à chacune des manifestations organisées, tous les bénéfices sont reversés aux écoles pour soutenir les projets et sorties scolaires,

Nous remercions toutes les personnes qui participent à la vie de l'école et aux différents événements organisés.

LES ASSOCIATIONS



Avec 35 adhérents pour cette année 2015-2016 le club de tennis a maintenu un effectif satisfaisant.

Trois groupes de 4 à 5 enfants constituent l'école de tennis et des personnes n'ayant jamais pratiqué ce sport se sont lancées, deux d'entre-elles ont joué dans une équipe participant au trophée mixte de printemps. Nous les félicitons grandement pour leurs participations. Les fidèles du club ont pu progresser et savourer le plaisir de se retrouver sur un court.

Les dames de la coupe de l'Amitié (Sabine de Cambiaire, Catherine Rault, Catherine Salvetat et Chantal Viala, capitaine) ont terminé cinquièmes au niveau départemental.

Désormais les rencontres du Challenge Double Mixte Sénior (+ de 35 ans) se déroulent chaque semaine, 1 seule équipe est engagée cette année. Elle figure pour le moment en très bonne place. Peut-être la qualification pour les demis finales ? Quasiment tous les adultes du club sont impliqués ! Ces rencontres sont sportives, bien sûr, mais aussi très conviviales lors de la réception des clubs voisins du département.

En attendant le dénouement final de cette saison, nous souhaitons bonnes vacances à tous et rendez-vous à la rentrée selon le planning suivant :

Inscriptions et réinscriptions : les lundis 5 et 12 septembre 2016 et les jeudis 8 et 15 septembre 2016 à partir de 17 heures à la salle des sports.

Reprise pour tous le lundi 5 septembre 2016 aux horaires habituels

Renseignements au 05.63.47.58.74 ou au 05.63.45.28.81 ou au 05.63.45.92.77

Le tennis,
un sport
réserve à
TOUS



Siège social :
17 Rue Docteur Griffoulières
81160 Arthès
☎ 05 63 45 03 24

Dojo : Espace associatif
rue Émile Roquefeuil
81160 Arthès

La saison arrive à son terme, le nouveau professeur a pris ses marques et les cours sont suivis assidument. Le club prépare déjà la nouvelle saison, des cours de self défense seront proposés pour les séniors. Les cours de jujitsu adultes et ados sont maintenus le vendredi soir. Les cours de judo enfant à partir de 4 ans, avec prise en charge au CLAE pour ceux de l'école primaire sont reconduits le mardi et le vendredi.

Les membres du bureau vous attendent nombreux pour intégrer un club sympa et familial, pour exercer un sport qui développe souplesse et confiance en soi. Pour cela 2 cours d'essais gratuits vous seront proposés.

Venez nous rencontrer au dojo le mardi et vendredi aux heures de cours jusqu'au 24 juin ou à partir du 6 septembre.



ROZEN SOPHROLOGIE RELAXATION

La Sophro-Relaxation est une méthode d'épanouissement personnel associant relaxation, respiration, sensorialité et activation des pensées positives.

Son effet est durable si la pratique est régulière.

Elle aide à gérer le stress, à développer la confiance et l'estime de soi, elle améliore aussi les facultés de concentration et de mémorisation, elle facilite la préparation pour un évènement important (maternité, prise de parole en public, examens, entretien d'embauche, ...)

elle aide à affronter les épreuves (deuil, maladie, rupture...), à retrouver le sommeil, à accompagner la prise de décisions (arrêter de fumer, mincir...).

C'est facile à utiliser : les cours ne sont pas progressifs mais sont différents à chaque séance avec des objectifs divers :

- Gestion du stress et des émotions
- Arrêt des addictions
- Amélioration des comportements dysfonctionnels
- Préparation aux examens
- Renforcement de la confiance en soi
- Meilleure relation à soi et aux autres

Six raison de nous rejoindre à l'atelier de Sophro-Relaxation le lundi de 19 h 15 à 20 h 30 à la salle du dojo, maison des associations « Espace Jean Puylaurens » rue Émile Roquefeuil 81160 ARTHÈS

Tous les renseignements auprès de Mme Roselyne LARROQUE ☎ 06 84 91 97 44

TOP FORME ARTHÈS



Au moment où paraîtra cet article, la saison de « gym » sera sur le point de se terminer. Nous serons ravis de vous accueillir ou de vous retrouver dès septembre pour une nouvelle saison sportive dans la convivialité et la bonne humeur.

Toutes les informations sur les activités, les horaires, les tarifs...seront sur notre site :

<http://gymarthes.monsite-orange.fr>

Nous vous souhaitons un très bel été.

Dans votre entourage, vous pouvez trouver des grands parents, parents ou voisins capables de vous aider à traduire en bon français ce conte en dialecte albigeois.

Peut-être vous avez entendu des bribes de cette légende, la voici reproduite à partir d'un manuscrit déposé à la Bibliothèque de France, publiée en 1907 par C. Teyssier dans la revue du Tarn. Suite au procédé de reconnaissance de caractère il subsiste certainement des fautes d'écriture et d'accentuation de cette langue si imagée dont on retrouve bon nombre de noms attribués depuis aux lieux et rues de notre environnement.

Vous empruntez très souvent sans doute le pont du Saut de Sabo. Vous en saurez plus sur l'origine de son nom.



LOU SAOUT DE SABO COUNTE EN DIALECTE ALBIGES

Nostro ribieiro de Tarn, sans esse uno de las pus grandos nou n'es pas mens uno de las pue curiosos de Franco.

Las curiositats de soun cours soun pas toutos, es bertat, dins lou departomen, pla s'en manco, mes praco y en a très que podou counta.

D'abord, la coulour roujo sang que pren calque cop quant lou Rance, riu que nous separo de l'Abayrôu e que traberso un pays d'ocro, grandis. Aquelo coulour se marquo juscós aprep Àgen sul la ribo dretcho de la Garounno.

Piei, la bèlo cinto d'Ambialet faito sur uno loungour de fosses kilomestres ount la ribieiro se rejunjo presque a se truca.

Enfi, lou Saout de Sabo dount bous baou parla.

Tarn, en s'escapen de las mountagnos per se passeja dins las bèlos pianos que se siguissou d'Albi a Mouissac, passo entre San-Jéry e Arthez sur un grant escalie de rocs d'ount toumbo d'uno naoutour de mait de bint mestres.

Las aigos, en courreguen sur aquél escalie y aou crusat al bel ruietch uno fernio dins laqualo touto la ribieiro passabo quant ôro pas trop grando ; penden las tarnados lous rocs èrou toutes cuberts.

Las parets d'aquelo fernio soun souben a pic, mes lous rocs brandits pes remouses de las grandos aigos soun mait ou mens toumbats al mietch del courent e ne countrariou lou cours ; y a d'endretches ount on pot descendre presque juscós a l'aïgo.

Maigre lou founs de roc y a de grandos ploungours que formou de gourps.

Uno paissieiro establido a la cimado d'aquel escalie a per mes d'utilisa la forço de l'aïgo per de besals sur cado ribo e d'y establí anoiennomen de moulis e, pus tart, d'usinos.

Al tens ount se passabo moun counte y abiè pas que dous moulis debès la ribo gaoutcho, unjoust San-Jéry dount pourtabo lou noum e un aoutre pus pitchou, lou de Caramantran que l'escapadou del prumiè fasiè ana.

Aqueste existo pas niait desempié lountens, e soun besal serbis abouei a faire martcha la poumpo que meno l'aïgo a Albi. Lou mouli de Caramantran èro pitchou e abiè pas que uno molo per la grano e uno aoutro pel l'oli.

Entre Arthez e San-Jéry y abiè pas de pount e lou que y besen a pas encaro cent ans.

Per passa d'un bilatge a l'aoutre caliè se serbi de la naouc establido al dejoust des rocs e apreng lou sablas ; aro y en a pas mait, mes lou cami que y menabo s'appèlo toujoun lou cami del port.

Lou trajet èro prou loung coumo besès.

Al mouli de Caramantran y abiè uno fillo que poudie passa per la pus bèlo persouno de la countrado.

Lous juinomes des enbireous la recercâbou en mariatge, noun soulomen per soun bèl-esta, mes encaro percen que èro la fillolo de la damo del castel de San-jéry e que, aquèlo damo que l'aimabo belcop e èro signouesso des moulis i abiè proumes uno pitchouno berquieiro quant se maridariè ame la proumesso de la prene a soun serbici ame lou marit que prendriè se èro un orne ouneste e balent.

Lou préférât fousquet un juinome d'Arthez que counbenguet a toutes.

Grand, fort e intrépide, amoureux per tout de bou de sa fiançado, troubabo lou cami de la naouc trop loung et saoutabo la grando fernio à l'endretch lou pus destrech.

Lou coustat des rocs debès Arthez se trouben un brîcou pus naout que del coustat de San-Jéry facilitabo lou saout per ana ; mens pressât al retour lou saoutaire preniè l'aoutre cami.

Aquel saout estounabo tout lou mounde tant èro difficile e riscous, mes digus ne boulguet faire aoutant.

A la beillo del mariatge e lou joun caousit pel nobi per ouffri la lioureio a sa fiançado, lou juinome, emprieissat e encaro pus pressât que d'ourdinari, prenguet lou pus court cami e saoutet, mes geinat pel paquet que pourtabo, saoutet mal, lempet sul roc e se neguet. Soûl loû paquet arribet de l'aoutre coustat.

Al mouli ount èro attendu demourèrou fort en peno touto la serado e la neit sapien pas per qu'uno rasou èro pas bengut ; des dous coustats cerquèrou.

A Arthez, quant lou lendouma lou besquèrou pas tourna fousquèrou pas mens inquiets.

Lou passaire de la naouc l'abiè pas bist, douncos abiè deougut saouta la fernio.

Sul roc troubèrou lou paquet de la lioureio e cadun coumprenquet, a ne poude pas douta, lou malhur qu'èro arribat.

La fiançado ne benguet folo e bouliè a touto forço se jita à l'aïgo en diguen : Es al founs del gourp, boli ana am'el !

La damo del castel descendet al mouli e besquen l'enbarras d'aquel paoure mounde prenguet la fillo per la faire souegna e per l'enpatcha de se nega.

Lous mouliniès des dous moulis cerquèrou ame de ferrados se poudiou trouba lou corps del paoure negat, mes troubèrou pas res, e uno tarnado benguet tout de suite que arrestet toutos las recercos.

Lou negat s'appelabo Sabo e soun noum es demourat al endretch que porto desempiei lou de Saout de Sabo.

La malhurouso fiançado pla souegnado e pla aimado al castel semblabo boule se daïssa bioure e se teniè tranquille, mes èro bengudo magro co umo un clabel, lou froun regat, lous els routges e enplouncats, lou nas teougne e l'esquino baissado.

La damo oubligado de s'absenta penden calques jouns, parti guet en recoumanden la malaouto a sous serbiturs de la pla souegna e de la garda de prep, ço qu'elles faguèrou de boun cor.

.Quant la paouro fillo besfuet sa mairino partido diguet es pus hurouso que ieou, es decendudo al gourc e m'a pas boulgudo prene. Ne pousquèrou pas tira un mot de niât.

Un joun que las fenestros del saloun èrou dubertos ai grant aire debès Tarn, saoutet per uno e toumbet dins lou balat del castel.

Toutes la creguèrou morto, mes abant de l'abe attentcho, se relebet soulo, sourtiguèt de dins lou balat e, al rulle, descende lou trabers. Mait d'un cop trabuquet e rebourdelet, mes cado cop bite se relebabo e repreniè sa curso Mo. . Arribet a calques passes del Saout e aqui, spasimado, toumbet affaillouçado.

Quant arribèrou- prep d'elo, fasiè soun darniè badal e mourissie sans aber pouscut se nega dins lou gourp ount cresiè retrouba soun nobi e sa mairino.

SERVICES DISPONIBLES DANS VOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE :

• COURRIER ET COLIS

- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes Prêt-à-poster et d'emballages Colissimo
- Fourniture d'autres produits courrier / Colis sur commande
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, chronopost et valeur déclarée)
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et prêt à poster de réexpédition)

• SERVICES FINANCIERS (Dépannage)

- Retrait d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire dans la limite de **350 euros**, (tous les 7 jours) sur présentation d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de compte (chéquier, carte bancaire...)
- Paiement de mandat cash, dans la limite de **350 euros** par opération
- Transmission au bureau de poste pour traitement selon les règles en vigueur :
- des versements d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire dans la limite de 350 euros, par période de 7 jours glissants
- des demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 350 euros (délai 3 jours)
- des procurations liées aux services financiers
- des demandes de services liées au CCP.

Agence Postale Communale d'Arthès

Rue Adrien Fourès 81160 ARTHES

Tel : 05 63 45 76 31.

Horaires d'ouverture : Lundi de 9h à 12h et du mardi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

Pour information

Durant la période de fermeture pour congés, vous devrez retirer vos colissimos ou lettres recommandées au bureau de poste de ST-JUÉRY.

Attention : le bureau où vous pouvez retirer vos colissimos ou lettres recommandées est inscrit sur votre avis de passage)

**FERMETURE DE L'AGENCE LE 7 JUILLET (Formation),
DU 14 JUILLET AU 19 JUILLET
ET DU 29 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE**

BUREAU DE POSTE LE PLUS PROCHE :

SAINT-JUÉRY

Du lundi au vendredi :

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Le samedi de 8 h 30 à 12 h 00

BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT D'UNE SECONDE PRÉSENTATION DE VOS LETTRES RECOMMANDÉES

Appelez le 36.31* (jusqu'à 19 h en semaine et 12 h le samedi)

Votre facteur vous remettra votre lettre recommandée à votre domicile.

* Impérativement le jour de dépôt de cet avis de passage dans votre boîte à lettres.

ANNÉE 2015

NAISSANCES

ALBERT BRETOMÉ Emmy
 DJEMAI Aliya
 GIGAN Noam
 KOSSEK Annabelle
 PUJOL Alexis
 ROUMIGUIERE Lexie
 SAINT-MARTIN Noélie
 VIGUIER Axel

MARIAGES

BOUDOU Stéphane et SEGONDS Carole
 DIJOUX Fabrice et BARBA Céline
 LUQUES Gilles et FERNANDEZ Delphine
 MIALET Sébastien et ALBESPY Muriel

DÉCÈS

AMIEL Guy
 CARRIÉ Raymond
 ROUSSEL Laurence née COMBES
 COURDURIÈS Henri
 ALVERNHE Odile née DELMAS
 MALLEVIALE Simone née LAVERGNE
 CONDOMINES Jeanne née LE BRAS
 ESPITALIER Camilla née MANENQ
 METRO Marc
 PY Gérard
 ROUANET Jean
 SAILLARD Bernard
 VALETTE Amélie

FERMETURES POUR CONGÉS

DOCTEURS

Tél : 05 63 55 10 31

FAJON Simon

Du 23 juillet 2016 au 20 août 2016

PHARMACIE

Tél : 05 63 55 10 53

GAUSSERAND P.& S.

Du 1^{er} au 15 août 2016

INFIRMIÈRES

Tél : 05 63 45 29 76

PUECH Roselyne

Non communiqué

Tél : 05 63 45 47 02

SCHOEN Francine

Pas de fermeture

& CADARS Antoinette

CHIROPRACTEUR

Tél : 05 63 60 63 53

BERMOND Tiffany

Pas de fermeture

KINESITHÉRAPEUTE

Tél : 05 63 55 14 44

VIDAL Alain

Pas de fermeture

et GUIRAUD Elodie

OSTHÉOPATHE

Tél : 06 85 55 20 55

Jean-Rémi BERTRAC

Pas de fermeture

Charlotte GAUTHIER

BOUCHERIE

Tél : 05 63 55 15 28

HAROS Cédric

Non communiqué

BOULANGERIES

Tél : 05 63 55 01 85

CORDURIES Sylvain

Pas de fermeture

Tél : 05 63 45 55 50

LES DÉLICES ARTHÉSIENS

Non communiqué

COIFFEURS

Tél : 05 63 45 98 12

AMBIANCE COIFFURE

Non communiqué

Tél : 05 63 55 17 14

COIFFURE OLGA

Non communiqué

Tél : 05 63 45 02 90

YANNICK

Pas de fermeture

Tél : 05 63 49 07 41

PASCAL ROBAK

Non communiqué

PRESSE

Tél : 05 63 55 13 51

ROUX Paule

Du 7 au 28 août 2016

ATELIER COUTURE

Tél : 05 63 47 76 17

CAREL Cécile

Du 14 août au 4 septembre 2016

TOILETTAGE CANIN

Tél : 05 63 60 44 05

HAPPY DOG

Non communiqué

FLEURISTE

Tél : 05 63 47 76 60

VALENTINE Fleurs

Non communiqué

PIZZA

Tél : 05 63 60 07 00

AU PETIT CREUX

Non communiqué

INSTITUT DE BEAUTÉ

Tél : 05 63 60 01 87

O' SI BELLE

Du 14 juillet au 19 juillet 2016

Interdiction de brûlage des déchets verts

Extrait de la circulaire du 18/11/2011

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet du brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

En outre, la toxicité des substances émises peut-être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective des ces déchets. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée par exemple), la connaissance du comportement thermique de l'air (l'air froid, plus dense et donc plus lourd, reste près du sol), la qualité des combustibles (matières sèches, pas de plastiques et autres déchets ménagers) sont des facteurs clés à considérer pour la délivrance de dérogations autorisant le brûlage.

Cette circulaire rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Déchetterie de Saint-Juéry

La Besse
81160 Saint-Juéry
Tél : 05 63 45 06 09

Horaires d'ouverture : Du mardi au samedi:
8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h30.

Déchetterie de Gaillaguès

Chemin de Gaillaguès
81000 Albi
Tél: 05 63 46 20 98

Horaires d'ouverture : De 9 h 00 à 12 h 00 et
de 14 h 00 à 18 h 30, le lundi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi. **Fermé le mardi.**

JOURS DE COLLECTE



- Les ordures ménagères : le lundi matin



- Le tri sélectif : le jeudi matin

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

- Ramassage le 1er mercredi de chaque mois
-Prévenir la mairie la veille avant 17h :
05 63 55 10 11
- Déposer les encombrants sur le trottoir la
veille au soir



Faites nous découvrir vos talents de

jardinier n'hésitez pas à

participer au

**CONCOURS DES MAISONS
FLEURIES 2016**

**En vous inscrivant à la mairie avant le
25 juin 2016.**



BULLETIN D'INSCRIPTION – MAISONS FLEURIES 2016

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Téléphone .../.../.../.../...
- Courriel@.....

ARTHES CITY ROCK ASSOCIATION
PRESENTE

FETE DE LA MUSIQUE

ARTHES  18 JUIN

Place François Mitterrand

EQUINOX
LOADED GUNZ
RHEOJI
HARRY COVER
KICK THE FAT
LES AMIS D'IZI

Place de la Mairie

HARMONIE ST ELOI

RESTAURATION ET BUVETTE
START 17H00

AVEC LA PARTICIPATION DE LA MAIRIE D'ARTHES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Samedi 18 juin 2016

2^{ème} édition

La commune d'Arthès participe à
la fête de la musique.

L'association Arthès City Rock,
vous propose 6 groupes qui se
produiront à partir de 18h sur la
place François Mitterrand.

L'harmonie Saint-Éloi se
propose de faire découvrir au
public une partie de son
répertoire à partir de 17h30
devant la mairie.

FEU D'ARTIFICE

ARTHÈS / SAINT-JUÉRY

Le 13 juillet 2016
à 22 H



Bal musette « Chris VINCENTI »
de 23 h à 2 h

Buvettes et plats à emporter

Venez vous amuser et passer une bonne soirée



Agenda du second semestre 2016

Date	Événement	Lieu
JUILLET		
1er juillet 21h	21 h Cirque Théâtre acrobatique – Association Culturelle « Droit dans le mur » 5 € adultes, enfants gratuit 21h Pétanque en doublette - OMEPS	Salle G. ALBINET Boulodrome
2 juillet 9 h	Arthésienne (sur inscription) - OMEPS	Place F. Mitterrand
3 juillet 9 h	Vide grenier – (sur inscription) - OMEPS	Place F. Mitterrand
4 juillet 12 h	Repas aux tripoux (sur inscription) - OMEPS Pétanque doublette	Espace associatif Boulodrome
13 juillet 22 h	Feu d'artifice	Pont d'Arthès
AOÛT		
SEPTEMBRE		
23, 24 et 25 septembre	Chantons sous les toits - Festival de chanson français 10 ^{ème} édition - Association culturelle	Salle G. Albinet
OCTOBRE		
2 Octobre	Vide dressing - Assodal	Salle G. Albinet
4 Octobre de 14h à 23h	Soirée conte avec Philippe Campiche dans le cadre de « Contes en balade » - Association Culturelle	Salle G. Albinet
5 Octobre de 9h30 à 10h	Lecture pour les tout-petits	Bibliothèque
11 octobre	Lecture à haute voix de textes sur le voyage par les participants à l'atelier d'écriture - Association Culturelle	Bibliothèque
25 octobre	Spectacle pour les enfants - Association Culturelle	Salle G. Albinet
NOVEMBRE		
2 novembre de 9h30 à 10h	Lecture pour les tout-petits	Bibliothèque
6 novembre	Théâtre « matériau 14 » et florilège de voix pour la paix- Association Culturelle	Salle G. Albinet
10 novembre	Jaurès raconté par son peuple- De et par Olivier de Robert Association Culturelle	Salle G. Albinet
12 novembre	Gratounade -	Salle G. Albinet
25 novembre	Loto des fleurs- Association Culturelle	Salle G. Albinet
27 novembre	Loto – Assodal	Salle G. Albinet
DÉCEMBRE		
7 décembre De 9h30 à 10h	Lecture pour les tout-petits	Bibliothèque
13 décembre 14h	Loto Amicale des retraités	Salle G. Albinet